



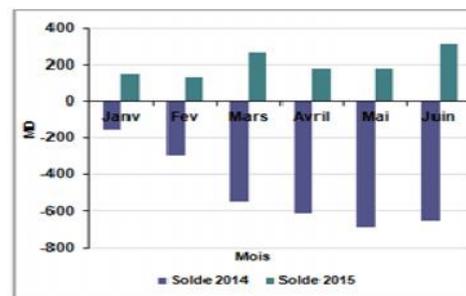
La balance agroalimentaire à fin juin 2015

La valeur des exportations à fin juin 2015 a considérablement augmenté avec un taux de 129.3% en raison d'une forte augmentation des ventes de l'huile d'olive qui ont contribué pour 111.3 points de pourcentage à cette hausse. La part de l'huile d'olive par rapport aux exportations totales alimentaires s'est ainsi élevée à 56.4% contre 15.3% à fin juin 2014.

Malgré l'augmentation de 19.2% de la valeur des importations, la forte croissance des exportations a donné lieu à un taux de couverture de 116% et un solde excédentaire de 314.4 MD soit 970.9 MD de plus par rapport à celui de l'année précédente. Pour le sixième mois consécutif en 2015 la balance alimentaire, contrairement aux années précédentes a été excédentaire et par conséquent a contribué à résorber le déficit global de la balance commerciale du pays

estimé à 6 169.1MD, enregistrant ainsi un repli de 8.3% par rapport à la même période de l'année écoulée où il avait atteint 6 727MD.

Evolution du solde de la balance alimentaire au cours du premier semestre de 2014 et 2015



Source : Nos calculs d'après l'INS

Croissance de 300% des recettes d'exportation de l'huile d'olive biologique



Les recettes d'exportation de l'huile d'olive biologique ont enregistré une croissance de 300% par rapport à la saison écoulée, pour s'établir à 190 MD.

Plus de 27 mille tonnes de l'huile biologique ont été exportées, au cours de cette saison, soit une augmentation de 260%.

Les exportations de l'huile d'olive biologique ont triplé par rapport aux dernières saisons avec des records en termes de quantités et recettes.

L'huile d'olive biologique représente 80% du total des exportations des produits biologiques de la Tunisie.

Ces quantités sont exportées par 32 exportateurs vers 10 destinations notamment vers l'Italie (48%), la France (22%) et l'Espagne (18%).

Les quantités d'huile d'olive biologique conditionnée représentent 5% de la quantité totale l'huile d'olive biologique exportée.

Rappelons que dernièrement l'Union Européenne a décidé d'augmenter de façon exceptionnelle le quota annuel d'exportation d'huile d'olive dont bénéficie la Tunisie sur le marché européen à hauteur de 25 mille tonnes.

Source : TAP

Tunisie : Nouvelle stratégie de lutte contre la pêche anarchique



Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a lancé une stratégie nationale pour lutter contre la pêche anarchique qui menace la pérennité et le développement du secteur. Les grandes lignes de cette stratégie portent sur l'installation de systèmes de contrôle "GPS" dans 1000 bateaux, dont la longueur dépasse 15 mètres et la mise en place d'équipes régionales assurant le contrôle dans les régions côtières. L'objectif recherché, est de détecter les infractions commises par les pêcheurs et de garantir le contrôle des opérations de déchargement et de distribution des produits de la pêche. Cette stratégie qui constitue une approche globale, vise à sensibiliser les pêcheurs qui devraient renoncer à l'utilisation de moyens de pêche interdits. Il s'agit en outre de mettre à leur disposition les outils de pêche légaux, notamment, les instruments de pêche traditionnelle. Les pêcheurs sont appelés à éviter l'utilisation d'équipements de pêche anarchiques qui défavorisent la biodiversité, à respecter les saisons et les zones de pêche, outre à rationaliser l'exploitation des réserves halieutiques pour assurer leur renouvellement.

Source : TAP



Les exportations bio tunisiennes bénéficient d'une reconnaissance pour une durée

Les exportations de produits biologiques tunisiens qui bénéficiaient de la reconnaissance mutuelle conclue avec l'Union Européenne depuis 2009, vont profiter désormais, d'une reconnaissance pour une durée indéterminée, à partir du 17 juin 2015.

La Tunisie est le troisième pays qui obtient cette reconnaissance pour une durée indéterminée avec l'UE, ce qui ouvre des perspectives à l'exportation de produits biologiques nationaux et à l'obtention de reconnaissances pour d'autres produits agricoles.

Source : TAP

Veille Juridique - Juillet 2015

Modification de la liste des organismes de contrôle et de certification agréés dans le domaine de l'agriculture biologique

JORT n°: 036 du 05/05/2015

Liste des obtentions protégées objet de certificat d'obtention végétale pour l'année 2014

JORT n°: 036 du 05/05/2015

Décret gouvernemental n° 2015-129 du 8 mai 2015, portant modification du décret n° 2007- 1260 21 mai 2007, fixant les cas où le silence de l'administration vaut acceptation implicite.

JORT n°: 039 du 15/05/2015

Loi n° 2015-15 du 18 mai 2015, portant approbation de la convention de prêt conclue le 12 novembre 2014, entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds international de développement agricole pour la contribution au financement du projet de développement agropastoral et des filières associées dans le gouvernorat de Médenine (1).

JORT n°: 040 du 19/05/2015

L'UE et la FAO lancent une initiative pour l'appui de la sécurité alimentaire

L'Union Européenne (UE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont lancé un nouveau partenariat visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture durable dans au moins 35 pays. L'Union Européenne et la FAO contribuent respectivement à hauteur de 50 millions d'euros et d'environ 23,5 millions d'euros à cette initiative, qui sera pilotée par les pays en fonction de la demande. Cette initiative sera décisive pour aider les pays partenaires et les organisations régionales à mobiliser les moyens politiques, techniques et financiers autour du but commun de réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Selon l'ONU, environ 800 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim, tandis que des millions d'autres encore n'ont pas accès à une alimentation saine.

Source : www.lecourrier.vn

Embargo russe : Prolongation jusqu'en août 2016



Vladimir Poutine a annoncé, le 24 juin dernier, la prolongation de l'embargo sur les produits alimentaires jusqu'au 5 août 2016 inclus. Cette prolongation fait suite au rallongement d'une durée de 6 mois des sanctions économiques européennes.

Cela concerne les produits suivants :

- les légumes, les racines et les tubercules alimentaires (à

l'exception des pommes de terre de semences, des plants d'oignons, du maïs doux hybride destiné à la plantation et du pois destiné à la plantation).

- les fruits

- les noix

D'autres produits comme les viandes bovines, porcines, le lait, les produits laitiers... restent également sous embargo.

Les décisions géopolitiques ont toujours des conséquences importantes pour les producteurs avec des répercussions financières très importantes pour les exploitations agricoles. L'année dernière, la mise en place de l'embargo a coûté énormément aux agriculteurs français, qui n'ont pas pu profiter de l'enveloppe (insuffisante) allouée par l'Europe.

Source : AFP

Le Maroc emprunte 150 millions de dollars à la Banque mondiale

La Banque Mondiale (BM) a accordé au Maroc un prêt de 150 millions de dollars destiné à un projet d'amélioration de l'utilisation des ressources en eau dans l'agriculture marocaine.

Selon la BM, ce prêt financera la modernisation des réseaux d'irrigation et renforcera les capacités des prestataires de services afin d'optimiser la gestion d'une ressource limitée et de permettre à environ 9.300 agriculteurs de disposer de services hydriques fiables dont ils ont besoin pour pratiquer des cultures de grande valeur.

A noter qu'il s'agit du deuxième projet visant à appuyer le Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI).

Le projet facilitera également la mise en place de compteurs d'eau individuels dans chaque exploitation agricole de manière à ce que le volume d'eau consommé puisse être précisément établi. D'après la même source, l'amélioration du service permettra de recourir à des techniques d'irrigation plus efficaces, telles que l'irrigation au goutte-à-goutte.

Source : La banque mondiale

Le Brésil pourrait devenir le premier fournisseur mondial de produits alimentaires

Dans le rapport annuel sur les perspectives agricoles 2015-2024 de l'OCDE et de la FAO, un chapitre spécial sur le Brésil souligne les opportunités de ce pays pour augmenter sa production et répondre à la demande croissante de protéines dans le monde lors de la prochaine décennie, surtout en Asie.

Principale source de devises

« Le pays est parmi les dix plus grandes économies du monde et le deuxième fournisseur de produits alimentaires et agricoles. Le Brésil est prêt pour devenir le plus grand fournisseur (...). Au cours des dix prochaines années, les récoltes du Brésil devront continuer à croître sur la base de la production et de la surface agricole », souligne le texte qui estime la surface cultivée au Brésil en 2024 à 69,4 millions d'hectares.

Selon les données officielles, le géant sud-américain récoltera 204,3 millions de tonnes de céréales et oléagineux cette année sur 57,5 millions d'hectares cultivés. La Confédération brésilienne de l'Agriculture (CNA) a par ailleurs estimé que le secteur de l'agroalimentaire engrangerait un chiffre d'affaires de 478,3 milliards de reais (139,2 milliards d'euros) cette année, une hausse de 5,8 % par rapport à 2014.

Ce secteur arrive en tête des exportations du Brésil et constitue sa principale source de devises. De plus, il joue un rôle central pour coordonner les politiques publiques comme celles qui ont aidé le pays à sortir l'an dernier de la carte de la faim établie par l'ONU pour recenser les populations dans le monde qui sont sous-alimentées.

Source : AFP

Augmentation de l'offre : - Légumes (+ 42%)

- Fruits (+ 66%)

- Produits de la mer (+ 20%)

Evolution de l'offre des principaux produits 2014/2015



Evolution des prix des principaux produits 2014/2015



**Observatoire National de
l'Agriculture**

30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis
Site Web : <http://www.onagri.tn>
Téléphone (+216) 71-801-055/478
Télécopie : (+216) 71-785-127